

Les convocations des membres du Conseil Municipal ont été faites en date du 03 avril 2007 et affichées à la porte de la mairie le même jour, pour la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le mardi 10 avril 2007 à 20 h 00 dans la salle de la mairie.

PROCÈS – VERBAL

De la réunion ordinaire du 10 avril 2007

Le Conseil Municipal de Barst – Mariantal, dûment convoqué par M. Bruno Neumann, Maire de Barst, s'est rassemblé dans la salle des séances de la Mairie de Barst, 91, rue de la Mairie à Barst, sous sa présidence.

Membres élus : 11

En exercice : 10

Etaient présents : 9, à savoir : Mme Carole SCHROTZENBERGER, MM. Bruno NEUMANN, Paul HINSCHBERGER, Bernard GIRARD, Pierre PASTORE, Alfred NOCHALSKI, Aloyse TREFALT, Bernard KOPP et Augustin CRUCIANI

Procuration : M. Pierre PASTORE à M. Paul HINSCHBERGER.

Absente excusée : Mme Silva KLEIN.

Arrivée de : M. Pierre PASTORE à 20 h 25

La séance est ouverte à 20 h 00

Secrétaire de séance : Mme Carole SCHROTZENBERGER et M. Bernard GIRARD.

Point n° 1 : Approbation du Procès Verbal de la dernière séance.

M. Alfred NOCHALSKI informe les membres présents qu'une coquille s'est glissée au point N° 25 du procès verbal de la séance du 09 mars 2007.

L'assemblée accepte la proposition et modifie le point comme suit :

Point n° 25 : Divers : Rapport des délégués – SIEB :

M. Neumann Bruno présente aux élus un rapport exhaustif des activités du SIEB.

Les membres du Conseil Municipal, à l'exception de la personne absente lors du conseil du 09 mars 2007, à l'unanimité :

- Adoptent le procès verbal du 09 mars 2007 modifié.

Point n° 2 : Modification de l'ordre du jour :

Le Premier Magistrat demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour.

Le Maire informe les édiles qu'il est nécessaire de modifier l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006. Cette modification a été conseillée par M. le trésorier Principal.

Le Maire propose de passer ce point en premier et de décaler dans le rang tous les autres points de l'ordre du jour.

Les élus acceptent cette proposition à l'unanimité.

Point n° 3 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-12 ;

Vu la délibération budgétaire précédente adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé ;

Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées ;

Considérant la nécessité d'assurer les recettes engagées ;

Après avis de la commission des finances en date du 05 avril 2007;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal considérant le résultat (hors restes à réaliser), à savoir :

Résultat de clôture 2006 :	-	92 622,68 €
Résultat antérieur reporté N-1 :	+	268 523,98 €
Résultat fonctionnement 2006 (R002)	+	293 222,37 € (excédent cumulé)
Le déficit d'exécution d'investissement 06 (A)	-	385 845,05 €
Restes à réaliser dépenses	-	104 300,00 €
Restes à réaliser recettes	+	441 718,76 €
Le solde des restes à réaliser :		
Excédent de financement : (B)	+	337 418,76 €
Besoin de financement (A – B) :	-	48 426,29 €
Affectation du résultat :		
(En recettes d'investissement au compte 1068)		212 138,56 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter

212 138,56 € au compte 1068 (réserves, en recette d'investissement)

(pour info : reste en recettes de fonctionnement (002) 81 083,79 €)

Adopte l'état des restes à payer tel qu'il figure sur l'état ci-dessus.

Adopte l'état des restes à recouvrer (recettes sincères et véritables, inscrites au budget mais non réalisées au cours de l'exercice 06)

Autorise le maire à signer cet état et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

Autorise le maire à signer cet état et à poursuivre les recouvrements.

Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2007.

Point n° 4 : Taux des 3 taxes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-29, L. 2311-1 et suivants, et L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3 ;

Vu la loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état N1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2007.

Paul Hirschberger, Adjoint au maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, (la taxe professionnelle revenant à la Communauté de Communes de Freyming Merlebach) notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- Les taux appliqués l'année dernière, et le produit des rentrées fiscales de 101 581,64 €

Après avis de la commission des finances en date du 05 avril 2007,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de ne pas augmenter le taux des trois taxes pour l'année 2007.

Ces dernières restent inchangées et se répartissent comme suit :

La taxe d'habitation à : 14,27%

La taxe foncière à : 14,46%

La taxe Foncière non bâtie à : 51,36%

- Le produit fiscal des 3 taxes s'élève à : 101 581,64 €

Point n° 5 : Budget Primitif 2007

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour l'exercice.

Le budget doit être voté en équilibre réel.

L'équilibre doit être réalisé par section.

Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère sans minoration ou majoration fictives.

Le remboursement de la dette doit être exclusivement couvert par des recettes propres.

Le budget est conforme aux objectifs définis lors de la réunion du DOB.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (Art. 7 de la loi N° 82-213 du 02 mars 1982) ;

M. Bruno Neumann, maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif :

Après avis de la commission des finances en date du 05 avril 2007 ;

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal adopte par 9 voix pour, le budget de l'exercice 2007, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement = **325 934,00 €**

Recettes de fonctionnement = **325 934,00 €**

Qui s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement comme suit :

Dépenses d'investissement = **708 976,00 €**

Recettes d'investissement = **708 976,00 €**

Précise que le budget de l'exercice 2007 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (Voté par nature).

Point n° 6 : Classe de découverte « La Ruche (74) »

Le premier magistrat informe les édiles que les élèves de M. François sollicite une subvention pour la classe découverte programmée du 03 au 08 juin prochain.

Les élus après avoir écouté le Maire,

Après avoir discuté,

Accepte de financer la sortie pour tous les enfants domiciliés à Barst et à Marienthal sur la base de 15 € par enfant et par jour jusqu'à 5 jours.

Point n° 7 : Demande de dons aux municipalités

Mme Michèle Nedelcot, présidente de l'ADATEEP, sous couvert de M. Marc Siterlé, secrétaire sollicite un don pour son association Départementale pour les transports Educatifs de l'Enseignement Public. Dans son écrit en date du 26 mars 2007 il rappelle aux édiles que son association est intervenue le 20 octobre dernier avec la direction de la division des transports du Conseil Général de la Moselle pour réaliser dans les deux autocars avec les enfants du regroupement pédagogique une action éducative et préventive de sécurité destinées à sensibiliser les enfants du regroupement de Barst, Cappel, Hoste, Marienthal et Valette.

L'assemblée après en avoir discuté,

Charge le Maire de verser un don.

Point n° 8 - Divers : Orange et le WIFI à Barst et à Marienthal.

Le Maire informe l'assemblée de toutes les difficultés que rencontre certains abonnés avec le système WIFI à Barst et à Marienthal.

Rappelle que la société Orange vient de poser une troisième antenne sur un mât privé à Barst rue nationale. Vient de réaliser trois liens 2 mégas et de changer l'antenne émettrice de la mairie.

Informe les élus que les techniciens de la société Orange vont venir mercredi prochain pour répartir le village en trois zones de 2 mégas comprenant environ 20 abonnés chacun.

Que la société EDF doit venir mardi pour réaliser le branchement électrique du troisième mât.

Espère enfin que les soucis liés à ce projet se résorberont par cette action.

Informe les édiles qu'il a transmis à Orange la liste de tous les abonnés qui avaient des difficultés jusqu'à ce jour. La liste a été établie sur la base de la consultation réalisée récemment sur Barst.

Le Maire charge le premier adjoint de faire une consultation pour vérifier que tout fonctionne bien à Marienthal.

Point n° 9 - Divers : Rapport des délégués – SIVCOM :

M. Girard Bernard, 2e adjoint présente aux élus un rapport exhaustif de la réunion qui a eu lieu au Syndicat Intercommunal de Voirie et des Ordures ménagères. Il informe les élus M. le Sous Préfet demande à Mme la présidente d'intégrer la Communauté de Communes de Freyming Merlebach et de dissoudre le syndicat. Lors de la dernière séance du SIVCOM, il a été décidé d'inviter fin avril tous les acteurs de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach et de celle de Saint Nabor en présence du comité du SIVCOM pour aborder le sujet.

Par ailleurs, les comptes et le budget du SIVCOM ont été approuvés. La bonne gestion du syndicat permet d'absorber le dérapage financier du Sydème et celui de la communauté de communes.

Cependant, Mme la présidente craint que le déficit du Sydème va entraîner une augmentation de coût dans l'avenir.

Point n° 10 - Divers : Rapport des délégués – Communauté de Communes :

M. Bruno Neumann, Maire présente aux élus un rapport exhaustif des activités de la communauté de communes de Freyming Merlebach. Les comptes administratifs et de gestion 2006 ont été approuvés. Ils montrent un excédent de clôture qui avoisine les 7 millions d'euros.

Une excellente gestion du président Pierre Lang qui remercie tous les élus pour l'aide et le soutien apporté durant tout le mandat.

Point n° 11 - Divers : Rapport des délégués – SIA3V.

M. Bruno Neumann, Maire présente aux élus un rapport exhaustif des activités du SIA3V.

Les comptes et le budget du SIA3V ont été approuvés.

De nombreux travaux sont prévus à Macheren, Altviller et Lachambre.

Point n° 12 - Divers : Rapport des délégués – SIEB :

M. Bruno Neumann, présente aux élus un rapport exhaustif des activités du SIEB.

Les comptes et le budget du SIEB ont été approuvés.

Le président du SIEB a obtenu les financements européens, les aides du Conseil Général de la Moselle et celles de l'agence de l'eau. Les travaux à la bêche vont débiter. Dors et déjà le terrain a été acheté. Le projet confié à une entreprise. En plus de ce grand chantier qui sera étalé sur 2 mandats, des travaux sont prévus à Altviller et à Macheren. On note un bon rendement de la production d'eau potable ce qui prouve que les réseaux sont de mieux en mieux entretenus.

Point n° 13 - Divers : Intervention sur le réseau d'eau

Le Maire informe les édiles que la société Tao Group va procéder à la pose de matériel hydrant à Barst et à Marienthal le 12 et 13 avril prochain. Il demande aux adjoints de suivre ces travaux.

Point n° 14 - Divers : Affaire Lo Presti

M. Paul Hirschberger informe les élus que la société civile professionnelle d'avocats Armand Hennard écrit que la partie adverse de la commune procède à des travaux de démolition et de remise en conformité conformément au permis de construire du 17 juillet 2002. Il nous appartient de donner notre accord dans un délai de 10 jours.

Le maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu sur les lieux publics près du chantier et a constaté de démarrage de travaux. Cependant il constate que chaque bâtiment dispose d'une cave. Or le permis accordé avait un plein pied. De plus la DDAS n'a pas donné son accord pour les parties assainissement. Et il n'y a aucun panneau indicatif sur aucun chantier entamé.

L'assemblée après en avoir discuté,

Charge le Maire d'informer Mme Wagner en charge du dossier à la DDE de Metz et de solliciter son avis sur procédure à suivre.

Point n° 15 : Syndicat Intercommunal pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain.

M. André Wojciechowski, Maire de Saint-avold et Conseiller Général de la Moselle par écrit en date du 23 mars 2007 informe les membres du Conseil Municipal que la ville de Saint-Avold accepte de rester dans le du Syndicat Intercommunal pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain cette année mais demande au président du Syndicat Intercommunal pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain de constituer une commission dès le prochaine réunion pour y aborder ce point sérieux.

Point n° 16 : Concours des villes et villages fleuris de Lorraine

Le maire informe les élus que le concours Régional des villes et villages fleuris 2007 est ouvert. Il propose de participer au concours et engage chacun à embellir et fleurir la commune.

Point n° 17 : Planning de nettoyage des avaloirs

M. Hubert Piquart directeur du SIA3V soumet à l'assemblée par écrit en date du 02 avril le planning d'intervention de l'entreprise Malezieux, chargée du nettoyage des avaloirs.

Il demande aux adjoints de suivre ces travaux.

Point n° 18 : Demande d'autorisation de circulation d'un convoi historique de véhicules des années 1930-40 le dimanche 24 juin 2007

Par écrit en date du 29 mars 2007, l'association le Groupe de Reconstituant et de Collectionneurs de l'Alsace-Moselle 1939-40 demande l'autorisation de circuler sur le ban communal. Et invite d'ores et déjà tous les élus le samedi 23 et le dimanche 24 juin aux diverses animations.

Le premier magistrat présente le dossier.

L'assemblée après en avoir discuté,

Autorise le Maire à donner son accord et le charge de féliciter les membres de l'association pour toutes les action présentes et passées réalisées dans le cadre du devoir de mémoire.

Point n° 19 : Préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale 2008/2009 Recensement des demandes.

Le maire informe les édiles que le Centre national de la Fonction Publique Territoriale procède aux recensements de demandes en vue de la préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale 2008/2009.

Il demande aux adjoints en charge du personnel de faire le point avec les agents et de soutenir leurs démarches.

Fin de séance à 22 h 00

Barst, le 14 avril 2007

Bruno NEUMANN

Maire de Barst